

FORMULAIRE D'AFFECTATION DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2008

Affectation à un organisme collecteur chargé de ventiler la Taxe d'Apprentissage
attribuée par l'entreprise à l'ENSGSI

Raison sociale de l'entreprise :
N° Siret :
Nombre de salariés : Dont cadres
Adresse :
Code postal : Ville.....
Personne à contacter :Téléphone :

Calcul de votre Taxe Brute

Salaires bruts = _____ x 0,5%
Salaires versés au cours de
l'année 2005 (figurant sur votre
DADS1 – rubrique D1)

Information sur la répartition de la Taxe d'Apprentissage

TAXE BRUTE : _____ € x 22%
= FNDMA _____ €

TAXE BRUTE : _____ € x 30%
= APPRENTISSAGE _____ €

TAXE BRUTE : _____ € x 48%
= MONTANT RESERVE _____ €

Montant réservé = la base de calcul
pour la répartition du Hors quota en
fonction des catégories (voir tableau de
répartition du Hors Quota au verso)

Montant à affecter à l'ENSGSI

L'ENSGSI est habilitée à percevoir la Taxe
d'Apprentissage pour la catégorie '**Cadres
Supérieurs**' et par la loi des cumuls, pour la
catégorie '**Cadres Moyens**'.
(arrêté du 12 avril 1972 – article 3)

1/ Le montant de votre Taxe brute est
supérieur à 305€

Reportez-vous au tableau du verso. Calculez
la somme que vous pouvez affecter à
l'ENSGSI, sur la base du montant disponible
de votre Taxe d'Apprentissage, et pour les
deux catégories concernées.

CADRES SUPERIEURS : _____

+ (cumul vers)

CADRES MOYENS : _____

=

MONTANT AFFECTE _____ €

2/ Le montant de votre Taxe brute est inférieur
à 305€

Vous pouvez affecter l'intégralité du montant
disponible de votre Taxe d'Apprentissage à
l'ENSGSI, sans tenir compte des catégories du
hors quota.

MONTANT AFFECTE _____ €

Montant Total à affecter à l'ENSGSI

= _____ €

Organisme collecteur choisi

Nom :
Adresse :
CP : Ville :
Personne Contact :

Signature et cachet de l'entreprise

REPARTITION DU HORS QUOTA

	Catégorie A (Ouvriers et Employés Qualifiés)	Catégorie B (Cadres Moyens)	Catégorie C (Cadres Supérieurs)
Pourcentage d'Affectation	40%	40%	20%
Montant de l'affectation versé à l'Organisme Collecteur			

Rappel: l'ENSGSI est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage pour les catégories « **Cadres Supérieurs** » et « **Cadres Moyens** » par la loi des cumuls.

Vous pouvez adresser votre formulaire d'affectation de la Taxe d'Apprentissage à l'Organisme Collecteur de votre choix.

Afin que l'ENSGSI puisse **optimiser le suivi et l'aboutissement** de votre affectation vers les organismes collecteurs sollicités, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une copie de ce formulaire, dûment rempli.

Notre service Relations Industrielles se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

Contact: Amélie VARNIER
Amelie.varnier@ensgsi.inpl-nancy.fr
Téléphone : 03 83 19 32 41



Nancy-Université
Université Nancy 2